

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2019 de Forestiers d'Alsace

Le samedi 04 mai 2019 à 09h00, dans la salle polyvalente de HEILIGENSTEIN (67140), les membres de l'association Forestiers d'Alsace se sont réunis pour la quatrième assemblée générale ordinaire.

Accueil et ouverture de l'Assemblée Générale

Le président M. Jean-Marie BATOT ouvre la séance en confirmant l'ordre du jour défini par le conseil d'administration. Il remercie les personnalités pour leur présence et fait part des excusés. Une minute de silence est observée en mémoire des membres défunts.

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mai 2018

Première résolution : l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 2018, approuve les termes dudit procès-verbal. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Partie statutaire

2.1 Rapport moral du Président

Dans son rapport moral présenté lors de la précédente Assemblée Générale, le président avait fait part de son inquiétude quant au proche avenir des actions de développement forestier en Alsace. En 2018, les Chambres d'Agriculture d'Alsace, de la Meuse, de Meurthe et Moselle, de Moselle, des Vosges et la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est se sont rapprochées afin de regrouper les activités de développement forestier, d'agroforesterie et de promotion du bois au sein d'un service commun « Valorisation du Bois et Territoire ». Ce service de la Chambre d'Agriculture en partenariat avec le CRPF, Forestiers d'Alsace, fédération de 10 associations locales, les Communes forestières, l'interprofession et grâce aux contributions financières du Fonds National de solidarité et de péréquation des Chambres d'agriculture, de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'Europe, met aujourd'hui en œuvre les actions forestières du programme pluriannuel d'actions du service commun pour la période 2018-2024. Ce programme s'inscrit dans la dynamique initiée depuis 2012 par le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Alsace et ouvre de nouvelles perspectives pour répondre aux enjeux majeurs auxquels sont confrontées les forêts privées et publiques et les associations forestières locales !

Lors de cette assemblée générale, les résultats significatifs des équipes de techniciens et conseillers seront présentés. Pour la troisième année consécutive, le départ d'un technicien est à déplorer. Christophe DOUMAX qui a œuvré pendant 10 ans dans le cadre du dispositif foncier porté par Forestiers d'Alsace n'a pas pu être maintenu dans les effectifs du CRPF Grand-Est suite à la fin du programme AMI. Le président regrette son départ et tient à lui rendre hommage en le remerciant pour son implication. Une mutualisation et donc une rationalisation des ressources humaines s'avèrent nécessaires. Les techniciens et conseillers, spécialisés et qualifiés, seront en effet encore moins nombreux pour accompagner les adhérents, qui sont invités plus que jamais à faire preuve de patience et de compréhension et à soutenir les techniciens en poursuivant leur implication de bénévole à leur côté !

Au cœur même des forêts, les changements climatiques sont plus que jamais d'actualité ! Les aléas climatiques éprouvent les arbres. Des périodes de sécheresse aux conséquences sans précédent ne laissent plus place au moindre doute quant aux bouleversements en cours. Le climat en 2018 a ainsi eu de graves conséquences sur la santé des peuplements forestiers : sur les résineux, par le développement d'une nouvelle crise majeure de scolytes sur épicéa dans toute l'Europe dont le quart Nord Est, et par le dépérissement d'autres essences comme le sapin. Sur les feuillus, la chalarose du Frêne continue ses ravages et bien d'autres essences comme le hêtre souffrent énormément. Dans ce contexte, la filière doit se montrer solidaire. La saturation des marchés rend la commercialisation difficile, encore une fois la patience est demandée !

Plus que jamais, le président invite les sylviculteurs à participer aux réunions techniques et aux formations FOGFOR afin de prendre en considération toutes ces évolutions et anticiper ces changements. Il n'est pas possible de rester insensible aux craintes exprimées par les concitoyens qui se soucient de l'avenir des forêts. La société civile est de plus en plus présente dans les pratiques et les actions des forestiers. Le cas du Sprickelsberg présenté en Assemblée Générale depuis plusieurs années, en est un exemple ! Collectif citoyens, groupes de réflexions, associations se multiplient afin de participer à la prise de décisions et aux orientations forestières.

Il est de l'intérêt et du devoir du sylviculteur de faire le lien entre la forêt, la sylviculture et le matériau bois et de raconter sans retenue sa passion et son action au service de la forêt, action dont à terme vont bénéficier les générations futures. Il doit faire des efforts pédagogiques pour sensibiliser le grand public, communiquer autour de soi sur les avantages de la production de bois, de sa récolte, de sa transformation et de la multiplication de ses utilisations.

Les sylviculteurs animés par la confiance en l'avenir, qualité de plus en plus rare aujourd'hui, font des efforts et des investissements considérables. Ils ont pour volonté de transmettre aux générations futures, de belles forêts en bonne santé. Devant trop de désinformation, d'incompréhension, de méconnaissance, parfois de médisance, les forestiers devront plus que jamais faire connaître leurs actions et préoccupations. Les responsables des associations forestières locales ont bien compris ces enjeux et participent déjà depuis plusieurs années à la journée internationale des forêts. Par ces actions valorisées par les médias, les citoyens sont sensibilisés et seront peut être les sylviculteurs de demain !

Deuxième résolution : l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président de l'association, approuve les termes dudit rapport moral. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2.2 Compte-rendu financier 2018

Le trésorier M. Jean LANDMANN présente les comptes de l'année 2018. Les charges s'élevaient à 67100 €, et les produits à 77601 €. Le résultat de l'exercice 2018 se solde ainsi par un déficit de 10.501 €. Les frais du commissaire aux comptes devront encore être réglés. La location du copieur va s'arrêter en 2020, et la location du bureau de Schiltigheim s'est achevée en 2018.

2.3 Rapport du commissaire aux comptes, quitus

Le conseil d'administration est dans l'obligation de maintenir ses engagements envers la société de commissaires aux comptes FIBA par mandat jusqu'au 31 décembre 2021, et par voie de conséquence avec son expert comptable, ACE COMPTA. Les deux réviseurs aux comptes élus en Assemblée Générale l'année dernière ne pourront réviser les comptes qu'à partir de l'exercice financier de 2021. En l'absence du commissaire aux comptes M. Sébastien GUY excusé, M. Jean-Marie BATOT lit son rapport.

Troisième résolution : l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits comptes se traduisant par un déficit de 10.501 €. L'assemblée générale décide d'affecter ce déficit au compte de réserves. Elle donne quitus au trésorier pour l'exécution de sa mission, et au conseil d'administration pour la gestion de l'association, et approuve la mise en œuvre de la vérification des comptes par des réviseurs en 2021. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

2.4 Budget prévisionnel 2019

Le trésorier présente à l'assemblée générale le budget prévisionnel 2019, à savoir un déficit prévisionnel de 11.000 €.

Quatrième résolution : l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2019. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2.5 Election au Conseil d'Administration

Seul Jean BRAUD a décidé de ne plus se représenter. Le conseil d'administration le remercie chaleureusement pour son engagement et son dévouement. Il faut espérer qu'il reste actif encore de longues années au sein de l'Association Forestière des Vosges du Nord.

Cinquième résolution : l'assemblée générale renouvelle le mandat de membre du conseil d'administration de Messieurs Fernand BURGER, Diana FISCHER, Patrick FRACHE, Jean LANDMANN, Claude LANG, Jérôme MAIER, Antoine METHIA, Roland RENGERT et élit le successeur de Jean BRAUD, représentant l'association forestière des Vosges du Nord, qui sera nommé lors de la prochaine réunion du comité de direction. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

3. Rapport des actions menées en 2018

M. Matthieu DUPEUBLE présente un diaporama résumant les principaux résultats des actions menées en 2018 : amélioration des dessertes forestières, appui à la structuration du foncier forestier, animations territoriales pour la mobilisation durable du bois, mise en œuvre d'actions de conseil et de formation auprès de propriétaires forestiers, animation et accompagnement des groupes de progrès.

Sixième résolution : l'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport des actions menées en 2018, approuve ledit rapport dans l'ensemble de ses termes. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Perspectives des actions 2019 en Alsace

Le président souhaite la bienvenue à Mme Camille VAUCHELET, nouvelle technicienne du CRPF en charge du Bas-Rhin et qui va poursuivre le travail remarquable réalisé depuis plus de 15 ans par Mme Maren BAUMEISTER, qui elle a été promue Ingénieure territoriale en charge de l'Alsace et de la Moselle, dans le cadre d'une réorganisation au sein du CRPF Grand-Est. Bonne chance à ces dames !

M. Matthieu DUPEUBLE présente un diaporama sur les 5 actions en Alsace du programme VBT : création de dessertes forestières - ASA - ASL, agrandissement des unités de gestion (poursuite du programme-test ECIF 67), mobilisation regroupée des bois et gestion durable, animation des associations forestières, animation, conseil et formation auprès des sylviculteurs.

Mme Maren BAUMEISTER présente les axes déployés en Alsace par le CNPF Grand-Est : amélioration de la gestion durable, maintien de l'équilibre forêt-gibier, adaptation des forêts aux changements climatiques, développement de l'information et de la formation des propriétaires de forêt.

Septième résolution : l'assemblée générale approuve le programme prévisionnel des actions prioritaires pour 2019 proposé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Election à la Chambre d'Agriculture d'Alsace : nouvelle mandature

Dotée par le législateur du statut d'établissement public, la Chambre d'Agriculture tient sa légitimité et sa crédibilité dans l'élection de ses membres au suffrage universel tous les six ans, à travers dix collèges électoraux. Les dernières élections ont eu lieu en ce début d'année. Le lundi 04 mars 2019, le Président et le bureau de la Chambre d'Agriculture Alsace ont été élus en présence du Préfet de la Région Grand Est et du Préfet du Bas-Rhin. Les 66 membres élus et 2 membres de droit du CRPF, Messieurs DE POURTALES et PIERREZ, ont été installés par le Préfet. M. Denis RAMSPACHER, issu de la liste FDSEA/AVA/JA, liste majoritaire dans le département du Bas-Rhin a été élu Président de la Chambre d'Agriculture Alsace. Il succède à M. Laurent WENDLINGER. M. Denis NASS, haut-rhinois, a été élu premier Vice-président. M. René ZIMPFER représente ce jour Mme Véronique KLEIN, Vice-présidente de la Chambre d'agriculture. M. Denis RAMSPACHER signale la création d'une commission forêt et souhaite une collaboration fructueuse avec le CNPF et avec les associations.

6. Points divers

Le président propose en accord avec le Président Vincent OTT, de combiner le point divers avec celui de l'Assemblée Générale du Syndicat.

- Scolytes : Mme Maren BAUMEISTER annonce l'existence des typographes et des chalcographes (en partie supérieure des arbres). Les épicéas sont touchés ; 600'000 m³ récoltés ; engorgement au niveau des récoltes. M. Frédéric BÖHM : la coopérative est sur la brèche, la vente est difficile, et il est urgent d'évacuer les bois touchés et les éloigner. M. Philippe SIAT : la filière bois souffre, on ne peut pas stocker le bois scolyté car il se dégrade ; le bois de charpente vient maintenant d'Allemagne, et la solidarité française ne fonctionne pas alors qu'il faudrait parler d'une crise nationale, mais cela n'est pas reconnu au ministère ! Mme Maren BAUMEISTER: nouveau dispositif d'aide à la plantation dans le Grand-Est : contacter Mme Margaux LEBECQUE ; peuplements éligibles, obligation de mélanges des essences.
- Chasse : diaporama de M. Pascal ANCEL : projet de loi sur les plans de chasse - Mise en application des mesures du Programme Régional Forêt Bois - Formation proposée par le CRPF aux propriétaires. M. Vincent OTT : les chasseurs doivent comprendre notre thématique.
- Aide à l'investissement : M. Pascal ANCEL : dossiers AMI et financement par la Région Grand-Est (abaissement des seuils de surface éligible)
- Enclos - Exclos : M. Pascal ANCEL : rappel sur la mise en place des dispositifs et financement par le syndicat.
- ECIF (Echange et Cession d'Immeuble Forestier) - nouveau dispositif d'amélioration foncière avec les conseils départementaux : présentation de M. Matthieu DUPEUBLE
- Site Internet « la forêt bouge » : M. Stéphane ASael propose un film de 2 minutes : il faut visiter ce site et s'inscrire. Concernant le programme FOGEFOR, l'inscription est gratuite, avis aux amateurs !

Le Président du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace M. Vincent OTT clôt l'assemblée générale vers 12h30 et invite les personnes présentes au verre de l'amitié. Le viticulteur M. Alexandre BOCH convie ce monde à déguster 2 vins blancs KLEVENER.